

Note économique n°6 :

Quelques éléments saillants politiques de cette période. (Fabrice Allain - Pascal Anger)

SOMMAIRE	<p>Page 1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le 22 septembre : Jour du dépassement capitaliste du CAC 40 ! 2. Taxe sur les superprofits. <p>Page 2 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Projet de Budget 2023 : poursuite de l'affaiblissement des services publics jusqu'en 2027 ! 4. Réforme des retraites : démontez les arguments du gouvernement en 5 minutes. <p>Page 3 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. « Un pognon de dingue » pour les ... entreprises : au moins 160 Milliards (Mds) d'aides publiques par an ! 6. « Les 10 % les plus aisés émettent cinq fois plus de carbone que la moitié la plus pauvre des Français ». <p>Page 4 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Un point sur la charge de la dette à relativiser face aux investissements qu'elle permet. 8. Retour, dans le projet de loi de programmation des finances publiques de 2023 à 2027, à une baisse de la socialisation au regard de la richesse mesurée monétairement par le PIB.
-----------------	--

1. Le 22 septembre : Jour du dépassement capitaliste du CAC 40 !

C'est ce que le journal Marianne a calculé en comparant la masse salariale et le volume de dividendes en 2021. Marianne explique dans sa méthode de calcul que dans la mesure où la part des dividendes est égale à 27 % du total (dividende et masse salariale), si on transpose ce ratio (masse salariale/dividende) sur un calendrier, on peut considérer que les salarié-es **à partir du 22/09** ne travaillent plus que pour rémunérer l'actionnaire. Cette date est une moyenne : l'Oréal l'atteint dès le 6 mai, Total Énergie le 25/07, ... et certaines multinationales n'ont pas versées de dividendes en 2021 (Airbus, Alstom, ...). Selon Marianne, avec le même calcul pour le CAC 40 en 2012, le jour du dépassement tombait au 6 novembre. CQFD sur la répartition de la valeur ajoutée.

Autre élément, nous rappelons que concrètement (selon l'étude du Clersé cf. point 5) dans les années 1980, 10 à 20 % des bénéfiques étaient redistribués en dividende et qu'en 2012 nous en étions déjà à 50 %. Et en 2022 ?

2. Taxe sur les superprofits

En lien avec la pétition citoyenne <https://taxesuperprofits.fr/>, une mission parlementaire Flash sur les « profits exceptionnels dégagés pendant la crise » a vu le jour. Un amendement au PLF2023 a été déposé et voté !!! Cette taxe si elle était adoptée définitivement rapporterait entre 15 et 20 Mds de recettes à l'État.

Rappelons que plus de 50 Mds chaque année, depuis le précédent quinquennat et qui se poursuit pour le budget 2023, sont perdus en pertes (*) de recettes au budget de l'État.

(*) Suppression de l'ISF, flat tax, de la baisse de l'impôt sur les sociétés, ...

3. Projet de Budget 2023 : poursuite de l'affaiblissement des services publics jusqu'en 2027 !

C'est ce que montre l'étude du projet de loi de finances (PLF) 2023 et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027. Ces projets ne répondent pas aux enjeux sociaux (dont Education-Formation/Santé/ Recherche/Jeunesse/Culture ...), à la réduction des inégalités et à la nécessité de bifurcation écologique. Les services publics et leurs personnels vont continuer à « souffrir » ainsi que les citoyens/usagers. Il faut aussi souligner que le gouvernement établit ses projets dans un contexte très instable (inflation/croissance/guerre/BCE/énergie/climat/...).

Ces projets poursuivent **une perte de recettes** au bénéfice des plus riches entreprises et riches particuliers combinée avec **une baisse et/ou une limitation des DP**, décorrélée des besoins. Par ailleurs les hausses pour certains ministères dont l'EN ou le MESRI **sont mangé par l'inflation**. Ces combinaisons provoquent un effet de ciseaux conduisant à l'empêchement de nombreux services publics, leurs missions et des conditions de travail dégradées pour leurs agent-es.

Ce PLF 2023 intègre pour la 1^{ère} fois dans les créations d'emploi en termes d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) des emplois de contractuel-les. Ce qui permet l'affichage de + 10 700 ETPT mais qui n'équivaut pas, loin de là, à des créations de postes de fonctionnaires (cf. EN).

Enfin Les dotations globales de fonctionnement pour les collectivités territoriales (CT) sont largement en deçà des besoins notamment face à l'inflation. Nombre de CT annonce des conséquences négatives sur les écoles, collèges, lycées, équipements sportifs, culturels ...

Rappelons que la politique budgétaire d'un État a pour finalité de bien faire fonctionner l'économie avec ses acteurs (citoyen-nes, entreprises, collectivités, ...), de répondre aux besoins sociaux écologiques et non comme objectif premier un devoir d'équilibre budgétaire entre recettes et dépenses ou d'avoir comme dogme de réduire absolument les déficits publics. Ces déficits publics budgétaires de l'État sont forcément des excédents pour la sphère privée (citoyen-nes, entreprises, collectivités...) et pour l'investissement (hôpitaux, écoles, enseignant-es, écologie, ...) et qui se financent par des emprunts publics « faire rouler la dette ».

- Cf. notre dernière note économique n°5.



Scanner pour accéder au site.

- Et note d'ATTAC sur la dette (cf. doc du CDNE).



Scanner pour accéder au site.

4. Réforme des retraites : démontez les arguments du gouvernement en 5 minutes

Ces arguments sont disponibles sur le site « **RAPPORTS DE FORCE** ».



Scanner pour accéder au site.

Argument n° 1 : Macron a été élu pour faire la réforme des retraites

Extraits arguments : « ... Au final, il reste moins de 11 millions de votes d'adhésion sur plus de 48 millions d'inscrits. Soit 22,3 % du corps électoral. Et encore, il n'est pas sûr que tous ceux qui ont choisi Emmanuel Macron au premier tour souhaitaient une réforme des retraites. »

Argument n° 2 : les déficits rendent nécessaire la réforme des retraites

« ...Pourtant, ce ne sont pas vraiment les conclusions du COR. À l'inverse, celui-ci affirme que « les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique incontrôlée des dépenses de retraite... »

Argument n° 3 : pour ne pas baisser les pensions ou augmenter les cotisations, il faut travailler plus longtemps

« ...Mais d'autres variables sont envisageables... Un autre partage de la valeur, c'est-à-dire de la rémunération du travail et de celle du capital, générerait des recettes qui pourraient faire revenir les comptes au vert... »

Argument n° 4 : il faut travailler plus longtemps pour financer l'école, l'hôpital, etc.

« C'est probablement l'argument le plus fou et flou...c'est une rupture inédite du pacte social. Jamais à ce jour un gouvernement n'avait proposé de réorienter les dépenses de retraites issues des cotisations sociales vers d'autres types de dépenses de l'État...Tout n'est donc que question de choix politiques, voire idéologiques. »

5. « Un pognon de dingue » pour les ... entreprises : au moins 160 Milliards (Mds) d'aides publiques par an !

Telle est l'estimation du Clersé (Centre lillois (université) d'études et de recherches sociologiques) qui avait déjà publié un rapport en 2013 sur le « *coût du capital la question qui change tout* » (94,7 milliards (Mds) en 2011 de surcoût du capital pour l'ensemble des sociétés non financières en France). Rappelons que Darmanin ministre des Comptes publics en 2018 avait évoqué 140 Mds d'aides par an pour les entreprises.

Le Clersé est arrivé à ce chiffre (pour 2019 !) minimal au bout d'un travail de 2 ans. Selon leurs calculs on peut même monter à plus de 200 Mds (entre 6,5 et 8,5 % du Pib). Pour arriver à ces conclusions le Clersé a étudié les différentes données émanant de différentes sources administratives (dont les budgets État) et statistiques. « *Capitalisme sous perfusion, ...* ».



Scanner pour accéder au site.

Bref un État providence caché pour les entreprises dont le plus riches avec une montée en puissance depuis 20 ans et qui se poursuit (Cf. suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE dit « Impôt de production ») et qui fera encore moins 8 Mds de recettes en deux ans...). En 1999 le montant des aides étaient 3 fois moindre selon l'étude. On est loin des discours où l'État matraquerait les entreprises. De plus entre les prélèvements obligatoires appliqués aux entreprises et les aides reçues, le solde net décline fortement depuis 1999. La pertinence des aides à la fameuse compétitivité est remise en question en particulier sur le crédit impôt recherche (CIR) et le coût énorme du CICE. Bref un pognon de dingue dépensé pour pas grand-chose ?

Le problème est par ailleurs que pour financer ces dépenses publiques d'aide aux entreprises (le capital donc et en particulier les grosses entreprises), ce gouvernement serre la ceinture des dépenses publiques pour les services publics et des collectivités entre autres. Cette étude met en relief, au-delà de la taxe sur les supers profits, la duplicité du gouvernement à réclamer sans cesse de nouvelles baisses d'impôts afin de faire ruisseler l'argent dans l'économie. Elle montre que les aides publiques aux entreprises coûtent une fortune au budget et nourrissent la dette publique pour une efficacité qui reste à démontrer.

6. « Les 10 % les plus aisés émettent cinq fois plus de carbone que la moitié la plus pauvre des Français »

Tel était le titre d'un article dans le journal le monde en juillet 2022 de Lucas Chancel économiste. Il rappelait aussi que le 1 % les plus riches dans le monde émettent autant de gaz à effet de serre (GES) que les 50 % les plus pauvres de la planète.

Cela vient confirmer le rapport d'OXFAM de février 2022 (« Les milliardaires font flamber la planète et l'État regarde ailleurs ») qui concluait déjà aux mêmes chiffres. La justice écologique est une urgence qui nécessite des mesures contraignantes.

7. Un point sur la charge de la dette à relativiser face aux investissements qu'elle permet

La dette actuelle (ses intérêts en fait) nous coûte moins cher proportionnellement qu'il y a 10 ans ! Ce n'est pas tant le niveau de la dette qui importe mais ses finalités sans oublier le sujet des taux d'intérêts ! En mars 2022, le stock de dette publique française (permettant d'investir) s'établit à 2 901,8 milliards d'euros et le coût en 2022 s'établit autour de 51 Mds. Ce qui représente environ 3,3 % du total des dépenses publiques (1 476 Mds en 2021).

Charges de la dette – source PLF et banque de France.

Année	2010	2017	2020	2022	2023	Prévision 2024 (au format 2023)	2025 (prévision)
Charge de la dette (Coût/intérêts)	50,4 Mds	42,7 Mds	35,7 Mds	51,4 Mds	51,7 Mds	48,6 Mds	51,9 Mds
Stock de dette en Milliard (Mds)	1 591 Mds (90 % du PIB)	2 218 Mds	2 650 Mds	2 901,8 Mds (fin mars 2022) 114,5 %			

8. Retour, dans le projet de loi de programmation des finances publiques de 2023 à 2027, à une baisse de la socialisation au regard de la richesse mesurée monétairement par le PIB

Rappelons que les Prélèvements obligatoires (impôts, taxes, cotisations,) et la DP ne sont pas une part du PIB, car ceux-ci retournent dans la redistribution et la DP contribuent au PIB (environ pour 20 % cf. note INSEE).

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DP sur PIB en %	57,6 %	56,6 %	55,6 %	55 %	54,3 %	53,8 %

Donc de 2022 à 2027 ce gouvernement prévoit – 3,8 points de DP/PIB, soit sur un PIB estimé à 2 763 Mds en 2023 cela ferait une baisse de 105 Mds en moins sur la DP !!!

